



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Lyon, le 30 juin 2021

Dossier suivi par :  
Maryline MIGDAL, Didier DARGERÉ  
Service régional de la forêt, du bois et des énergies  
Tél. : 04 78 63 13 47  
Courriel :  
[srfobe.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr](mailto:srfobe.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr)  
Réf. : LY/2021/2227

EBS SERVICES  
ZA Les Hauts de Borne  
69790 PROPIERES

**INSCRIPTION SUR LE REGISTRE OFFICIEL DU CONTRÔLE PHYTOSANITAIRE**

**PROGRAMME DE CONFORMITÉ PHYTOSANITAIRE DES EMBALLAGES EN BOIS DESTINÉS À L'EXPORTATION**

-----  
**ATTESTATION DE RECONDUCTION**

**VALABLE DU 30 JUIN 2021 AU 29 JUIN 2022 (1 AN MAXIMUM)**

---

Comme suite à l'inspection du 18 juin 2021, ayant conclu à la conformité globale de votre établissement et en application des articles 65 et 98 du règlement UE 2016/2031 ainsi que du programme de conformité phytosanitaire des emballages bois destinés à l'exportation, je délivre à votre entreprise :

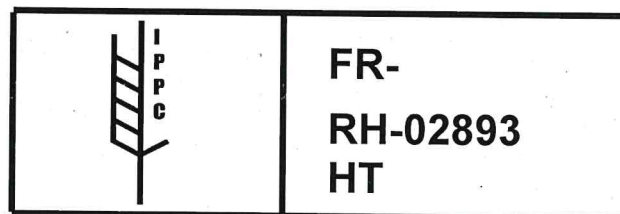
EBS SERVICES – ZA Les Hauts de Borne - 69790 PROPIERES

SIRET : 39279150500028

le numéro d'enregistrement suivant : **N° INUPP (RH02893)**

Ce numéro est permanent, sauf changement de vos activités. Il est à inscrire après traitement sur tous les emballages en bois utilisés dans le cadre des exportations. Une dérogation pour le marquage avant traitement a été accordée.

Conformément au programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation NIMP15, le marquage utilisé dans le cadre des traitements à la chaleur est le suivant. Ses dimensions sont à adapter selon vos besoins.



Pour le directeur et par délégation,  
le chef du pôle qualité et protection des végétaux,

Arnaud LABELLE